

**PROCES-VERBAL DU 1<sup>er</sup> CONSEIL D'ECOLE**  
**ECOLE PRIMAIRE DE CHANTEAU**  
**MARDI 07 NOVEMBRE 2017 2017, 18H30- 21H05.**

**Membres présents :**

Enseignantes : Mme ANGOT, Mme ARNOUX, Mme BARBAN, Mme BERTIN, Mme DEHORNOY, Mme FRAHETIA, Mme GOULARD, Mme LIGUORI, Mme THIERY, Mme TOULLELAN).

DDEN : M. JEAN

Municipalité : M. VIÉ, Maire de Chateau ; Mme BOTELLO, Adjointe aux Affaires scolaires. ; Georgina Da Silva

Parents d'élèves délégués FCPE : Mme ANDRÉ, Mme GUILBERT-ROHAN, Mme HYLAIRES, Mme PELLETIER, Mme PETER (présidente du CLPE, Conseil Local des Parents d'Elèves), Mme TOUARI, Mme TOULLELAN, Mme VIGUIÉ

Excusés : Mme DEPARDIEU, Inspectrice de l'Éducation nationale, Mme GUILLAUMIN, Mme ALLARD BISSON (Psychologue E.N.)

Mr Lacroix (DDEN)

Conseil présidé par Mme Goulard, Directrice de l'école primaire.

**1. Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école**

Les élections ont eu lieu vendredi 13/10/17 de 13H30 à 17H30.

Remerciements aux parents d'élèves pour la tenue du bureau de vote. Félicitations aux parents d'élèves élus.

252 inscrits, 115 votants

Taux de participation, en légère hausse : 45.63% du nombre d'inscrits (42,28% en 2016 et 48, 32 % en 2015)

Suffrages exprimés : 86,95 % (l'an dernier : 95%).

**RAPPEL aux électeurs : il s'agit d'un vote pour une liste de candidats : tout nom rayé ou entouré annule le bulletin.**

Vote par correspondance largement majoritaire.

Suffrages : 100% pour la FCPE, seule association à présenter des candidats.

8 sièges sur 8 ont été pourvus

Parents élus titulaires : Mme Christelle ANDRÉ, Mme Elise GUILBERT-ROHAN, Mme Allison HYLAIRES, Mme Sylvie PELLETIER, Mme Marianne PETER, Mme Céline TOUARI, Mme Elsa TOULLELAN, Mme Florence VIGUIÉ

Parents élus suppléants : Mme Marianna MARIE-LUCE MERSNI, M. Aurélien MIMAUD.

**Elections des élèves délégués au conseil des enfants**

Les élections ont eu lieu la semaine des élections de parents et le 1<sup>er</sup> conseil des enfants aura lieu le jeudi 9 novembre.

Classe des CP : titulaires : Sarah BOUKOUSSA Douâa OUICHENE– suppléants : Maher BAJJOU Lamya ABDEHLADI

Classe des CP/CE1 : titulaires Naël et Noé – suppléants : Floriane et Dimitry

Classe des CE1/CE2 : titulaires : Soann et Noémie -- suppléants : Ibrahim et Lukas

Classe des CE2/CM1 : titulaires : Amina et Assia – suppléants : Timéo et Cécile

Classe des CM1/CM2 : titulaires : Jean Baptiste et Emma – suppléants : Tom et Camille

## **2. Composition de l'équipe enseignante et effectifs :**

Effectifs en hausse : 179 élèves à la rentrée 2017 (171 rentrée 2016, 164 rentrée 2015, 158 rentrée 2014, 156 rentrée 2013).

26 PS      24 MS      19 GS      25 CP      27 CE1      21 CE2      20 CM1      17 CM2

Répartition :

❖ PS : 26 élèves

❖ MS : 24 élèves

❖ GS : 19 élèves

❖ CP : 19 élèves

❖ CP/CE1 : 20 élèves (6 CP +14 CE1)

❖ CE1/CE2 : 23 élèves (13 CE1 + 10 CE2)

❖ CE2/CM1 : 24 élèves (11 CE2 + 13 CM1)

❖ CM1/CM2 : 24 élèves (7 CM1 + 17 CM2)

## **Organisation pédagogique**

- Mme Liguori : enseignante des PS, avec Mme Le Labourier, ATSEM ;
- Mme Frahétia : enseignante des MS, avec Mme Bosquet, ATSEM ;
- Mme Thiéry : enseignante des GS, avec Mme Leclair, ATSEM ;
- Mme Dehornoy : enseignante des CP
- Mme Arnoux : enseignante des CP/CE1,
- Mme Angot et Mme Guillaumin (le lundi) : enseignantes des CE1/CE2 avec Mme Painchault, AVS
- Mme Bertin : enseignante des CE2/CM1
- Mme Goulard et Mme Barban (le mardi et un jeudi sur 3) : enseignantes des CM1/CM2

Mme Thiery indique que les conditions de travail dans sa nouvelle classe sont satisfaisantes pour 19 élèves. Mais que pour l'année prochaine (24 GS prévues, cela risque d'être difficile).

## Effectifs prévisionnels

20 PS / 26 MS / 24 GS / 19 CP / 25 CE1 / 26 CE2 / 21 CM1 / 19 CM2                      TOTAL : 180 élèves.

Quelques maisons sont en cours de construction. Il est possible qu'il y ait une fermeture de classe à la prochaine rentrée. (180 /8= 22,5 et 180/7=25,7)

## RASED

Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté de la circonscription de Fleury les Aubrais intervient à Chanteau chaque année, même si l'école de Chanteau n'est pas prioritaire. Les coordonnées de la psychologue scolaire, Mme ALLARD-BISSON, sont affichées dans le hall de l'école élémentaire. Mme Allard-Bisson ne propose pas de suivi thérapeutique aux élèves mais elle donne un avis de spécialiste et fait le lien entre le domaine scolaire et un éventuel suivi psychologique ; elle intervient aussi pour les orientations particulières du cursus scolaire (EGPA: Enseignement général et professionnel adapté ; ASH: Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés).

Mme Allard- Bisson intervient suite à la demande de la famille.

## Suivi médical

Le médecin scolaire, Mme de Miribel, se trouve à Fleury les Aubrais, ainsi que l'infirmière scolaire, Mme Labon, rattachée au Collège André Chêne : ces deux professionnelles interviennent sur demande de l'enseignant et dans ce cadre peuvent aussi rencontrer les parents.

Question des parents d'élèves : Certains enfants ont eu un mot pour la visite d'une infirmière scolaire en novembre. Est-ce nouveau ? Tous les enfants sont-ils concernés ou comment se fait la sélection ?

La visite médicale est obligatoire pour les CP. L'infirmière du collège de secteur (André Chêne) a pris rendez-vous avec l'école et c'est elle qui vérifie la vue, l'ouïe et les vaccinations des enfants. C'est elle également qui a établi l'ordre de passage des élèves.

Lors de la dernière séance de visite, les enseignantes peuvent demander à ce qu'elle voie également d'autres enfants, pour qui nous pourrions avoir un doute concernant les deux sens susmentionnés. Bien sûr, il faut dans ce cas l'autorisation écrite des parents.

## 3. Règlement intérieur de l'École primaire

Il avait été voté lors du second conseil d'école l'année précédente.

Question des parents d'élèves : ? Le règlement intérieur de l'école ainsi que celui des services périscolaires pourrait-il intégrer les règles applicables aux parents ? Exemple : Un rappel aux règles de civisme par rapport à la place de parking pour handicapé qui est utilisée à mauvais escient par de nombreux parents.

Réponse : Le règlement intérieur, comme son nom l'indique ne définit que ce qui est interne à l'école : comportement des élèves, attitude des adultes, droits et devoirs de chacun, organisation et règles de sécurité.  
Les incivilités se produisant en dehors de l'école ne peuvent y être inscrites.

Il n'y a pas de modification à apporter au règlement : voté à l'unanimité :

Les DDEN indiquent qu'ils n'ont pas le droit de voter le règlement intérieur.

Les enseignantes insistent à nouveau sur les horaires d'entrée et de sortie de l'école.

### Horaires de l'École primaire de Chanteau

- Maternelle : L M J V : 8h30-11h40 / 13h40-15h45 Me : 8h30-11h30
- Élémentaire : L M J V : 8h40-11h40 / 13h40-16h40 sauf une des 4 classes Me : 8h40-11h40

L'accueil en maternelle se fait de 8h20 à 8h30.

### 4. Plan Vigipirate et sécurité

**Un exercice d'évacuation** a eu lieu : le 26/09/2016 en élémentaire et en maternelle. A noter : en maternelle, comme en élémentaire, la sonnerie n'est pas audible de la cour de récréation. Il faudrait rajouter un point dans la cour de l'élémentaire, qui serait utiliser également par la classe en TAP.

**Un exercice de confinement/alerte attentat** a eu lieu le 19/10/2017. Il a été constaté qu'il est impossible de fermer rapidement et silencieusement les rideaux à lames métalliques dans les classes. Un devis a été établi. Il a été convenu de retirer les rideaux à lames. De nouveaux rideaux seront budgétisés en 2018. Le bruit des chaises pose également problème : des tampons en feutre adhésifs seraient une solution peu coûteuse et efficace.

Il n'a pas été défini de lieu de regroupement en cas de fuite. La solution de l'église avait été proposée mais le pb des clés demeure.

Il est nécessaire de réfléchir à l'installation d'un deuxième point de sortie d'urgence de l'école afin de ne pas créer de point d'attroupement.

La hauteur du grillage dans la cour pose problème : à doubler par une haie fleurie ?

La mise en place des malles de confinement est faite. Les malles ont été achetées et réparties dans les bâtiments en fonction des lieux de confinement. Il faudra cependant acheter des barres de céréales et de l'eau en bouteilles en cas de confinement long. Le contenu des malles devra être vérifié une fois par an.

Deux nouveaux documents PPMS ont été rédigés cette année : risques majeurs et attentats/intrusion. Tous les plans ont été refaits et transmis à la Direction académique des Services de l'Education Nationale.

**Vérification des extincteurs** : Les extincteurs sont vérifiés de manière contractuelle une fois par an.

**Commission de sécurité** : il s'agit d'un bâtiment classé R 5<sup>ème</sup> catégorie → les commissions de sécurité ne sont pas obligatoires mais préconisées tous les cinq. Le registre de sécurité est à revoir.

**DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)**

Rappel : depuis 1991, tout employeur a l'obligation d'évaluer les risques professionnels au sein de son établissement (Code du travail). Ce document s'adresse aux adultes de l'école relevant de l'Education Nationale. Il a pour objectif de mieux cerner les risques afin de définir des évolutions. C'est un document de référence pour le dialogue entre : professeurs des écoles / directeur / mairie / IEN et conseiller de prévention de la circonscription / Inspection Académique / Rectorat.

Ce document comporte plusieurs rubriques :

- **Hygiène**

Nettoyage de l'ensemble des salles tous les jours.

Nettoyage des toilettes et vidage des poubelles tous les soirs. A noter : les poubelles réservées au papier sont vidées par les élèves dans le cadre d'une sensibilisation au tri.

Changement des moquettes murales par de la peinture. Il reste de la moquette dans la classe de Mme Dehornoy. Les travaux devraient être effectués en 2018.

A partir de 2018, la qualité de l'air devra être contrôlée une fois par an dans les classes maternelles.

- **Sécurité**

Information du personnel permettant d'identifier la personne responsable de la coupure électrique générale en mairie (valable pour le PPMS)

→ réalisé : M. Pascal Pigeot

- **Psycho-sociaux**

Dans la salle de jeu, des stores ont été être installés au niveau de la verrière.

## 5. Bilan financier de la coopérative scolaire 2016/2017

Le cahier de comptabilité a été rempli en ligne sur le site OCCE dédié. Le bilan financier 2016-2017 est équilibré et reste à disposition en support papier.

**Question des parents :** Le bilan financier de la coopérative scolaire pourrait-il être porté à la connaissance des parents ?

**Réponse :** il l'est tous les ans, lors du premier conseil d'école et un bilan de situation est ensuite fait à chaque conseil.

**Solde au 1<sup>er</sup> septembre 2017 : + 3850,39 € (reste réel après déduction des factures en attente : 2027,49 €)**

- produits : 13 201,69€ (nous avons reçu une subvention exceptionnelle de 1000 € pour le projet opéra)

- Subvention municipale : 3 600 € pour sorties

Dons des familles : 1 103 € (2433.05 € en 2016, 2015 : 2 314,60 €)

Ventes de photos, chocolats... : 6886.60 € (mais achat des photos : 2988,60 €)

- charges : 11 705,24 €

Achats de matériel pédagogique, sorties, interventions, abonnements : 5429,25 €

Cotisation versée à l'OCCE : 340,20 €

**Question des parents :** Pouvez-vous expliquer comment est constituée l'Office Central de Coopération à l'Ecole auquel notre école est affiliée ? Comment fonctionne la coopérative scolaire de Chanteau ?

**Réponse :** Une école ne peut recevoir d'argent ni en gérer si elle ne passe pas par une coopérative scolaire, qui est garante du bon fonctionnement et de la bonne gestion des fonds. Afin de faciliter cette gestion, l'OCCE (l'Office Central de la coopération à l'école) a été créée en 1928 de façon à aider et encadrer les coopératives d'école qui doivent donc y être rattachées pour être reconnues.

Aujourd'hui, les écoles n'ont plus le droit d'organiser seules des manifestations ou actions pour récupérer de l'argent. Ce sont les associations de parents (FCPE à Chanteau) ou comité des fêtes qui doivent les organiser et reverser aux écoles l'argent sous forme de don.

Chaque coopérative gère son budget grâce à un logiciel en ligne qui permet d'assurer une comptabilité « simple » et transparente. Deux mandataires sont désignés dans l'école mais il est possible de faire les comptes de façon collégiale.

Plusieurs fonctionnements sont possibles : soit chaque classe a sa coop de classe (mais cela limite les projets) ou bien, les projets sont montés et financés en fonction du budget restant.

## 6- Utilisation des crédits municipaux :

Total budget alloué : 23 300 € dont

- 6 058 € pour l'achat des fournitures scolaires soit un montant de 33.84 € par élève.
- 342 € pour les dictionnaires offerts aux CM2
- 600 € pour les nouveaux manuels et fichiers
- 8600 € pour la Coop scolaire :
  - 5000 € pour les classes découverte (50 € par an par enfant pour 2 classes de 25 élèves)
  - 2030 € pour les transports scolaires lors des sorties
  - 1000 € pour les spectacles pour la maternelle
  - 100 € goûter de Noël de la maternelle
  - 368 € de budget pour les projets pédagogiques
- 5 500 € pour équiper la nouvelle classe de grande section
- 450 € pour le rachat de filets pour les buts de foot de la cour

Reste à réaliser pour les fournitures scolaires : 0 €

Il est à noter que le coût des transports concernant la piscine (activité obligatoire pour les cycles 3) n'est pas, à l'heure actuelle, pris en charge par la mairie et constitue un budget qui grève la COOP (700 €).

Question des parents d'élèves : Peut-on envisager de repasser à une classe découverte chaque année pour les CM1-CM2 sachant que cette année les élèves de CE2-CM1 ne partent pas ? Peut-on envisager à l'avenir que les projets d'écoles soient déterminés en considérant la globalité des classes afin de garantir que chaque enfant parte au moins une fois en classe de découverte ?

**Réponse :** Pour mémoire : une classe de découverte est un projet organisé par un enseignant qui souhaite le faire, pour sa classe. Ce n'est en aucun cas une obligation et personne ne peut garantir d'une année sur l'autre qu'une classe de découverte sera organisée. (départ et arrivée de nouveaux enseignants, situations familiales particulières...) Actuellement, la mairie provisionne chaque année 50 euros par élève pour 50 élèves (environ deux classes).

Les DASEN ont recadré les financements des classes de découverte et limité à 300 € la participation pouvant être demandée aux familles. C'est pour cette raison qu'il avait été décidé de partir tous les 2 ans (participation de la mairie de 100 €).

## 7. Travaux demandés en mairie

- L'équipe enseignante remercie la municipalité pour tous les travaux effectués ces derniers mois, notamment l'aménagement des salles de grande section, de CE2/CM1 (salle 2), salle de jeux en maternelle (dortoir l'après-midi) et du bureau de direction, qui occupe l'ancienne bibliothèque. Elle remercie particulièrement les services techniques qui ont été fortement sollicités au moment des vacances.

- La bibliothèque est transférée dans la salle des TAP, pour permettre également aux élèves de lire, s'ils le souhaitent, sur ce temps. Georgina a de plus mis en place un projet « réparation et couverture de livre » avec les élèves volontaires qui ont appris à réparer les livres. Nous espérons que cela incitera tous les enfants à en prendre soin.

- La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu le vendredi 10 novembre à 15h30 en mairie.

- Élémentaire : suite aux exercices de fuite, l'équipe enseignante et périscolaire a noté qu'il est très difficile d'évacuer l'école discrètement puisque tous les élèves doivent passer par le grand portail. Serait-il possible d'installer un portail anti-panique derrière la garderie, ce qui permettrait une fuite plus efficace par l'arrière des bâtiments ?
- Serait-il possible d'avoir un carré de jardin devant la classe de CP ? (Bac carré en bois)
- Outils informatiques pour la classe de CE2/CM1 ?

L'école remet régulièrement à la mairie des feuilles listant tous les petits travaux à réaliser. Ceux-ci sont effectués très rapidement et efficacement par les services techniques.

## 8- Demande annuelle de matériel :

La demande de budget 2018 pour l'école sera transmise au conseil municipal en décembre. L'équipe enseignante demande à la commune de fixer dès janvier la somme allouée par élève pour les fournitures scolaires. Cela permettrait aux enseignantes de mieux gérer leurs commandes de classe, tout au long de l'année.

Réponse : L'an prochain, le budget « fournitures scolaires » sera de 34€ par élève.



## 9. Présentation du projet d'école 2016/2020 et projets d'actions pour l'année en cours :

Dans le projet d'école 2016/2020, les axes suivants ont été retenus :

### n°1 :

- Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Coopération et réalisation de projets

### n°2 :

- Evaluer positivement
- Favoriser le travail collectif de l'équipe

De nombreuses actions ont été définies pour mettre en œuvre ce projet.

Présentation des volets complémentaires :

- ❖ santé : - Sensibilisation au risque du numérique et aux jeux violents et chronophages
  - Adopter des réflexes d'hygiène
  - Adopter des comportements réflexes de sécurité routière
- ❖ parcours d'éducation artistique et culturelle : permettre à chaque niveau de fréquenter les lieux de culture et un plus grand nombre d'œuvres.

### Projet de circonscription 2017/2018 : le projet citoyen

A la fin de l'année aura lieu une randonnée vélo (mardi 19 juin ou 3 juillet 2018) jusqu'au domaine de Charbonnière, pour toute l'école élémentaire. Les 5 classes partiront en vélo, suivant 2 itinéraires mais les élèves de cycle 2 rentreront en car.

Tous les domaines seront travaillés en amont : langue française (lettres, demandes officielles, plan de route, compte-rendu et expression des sentiments...), mathématiques (calculs des distances, des durées, représentation sur plan...), éducation musicale : apprentissage de chants en chorale sur le thème du vélo, arts plastiques (réalisation de musées éphémères sur le trajet aller de la randonnée et ateliers de land art sur place...), EPS : pratique du vélo, éducation morale civique : apprentissage du code de la route et des gestes de premiers secours....

Les élèves de maternelle participeront à ce projet en liaison avec la classe de CM1/CM2, qui va organiser pour eux des ateliers de mise en pratique du vélo et de découverte du code de la route (panneaux, priorités...), au cours de l'année.

Nous solliciterons de nombreux parents pour nous accompagner lors du trajet ainsi que dans le parc de Charbonnière ;

## Sorties et actions pour l'année 2017/2018 :

PS, MS et GS	CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortie pédestre en forêt (déjà réalisée)</li> <li>- 1 ou 2 films pour chaque classe avec « cinématernelle » : premier film le 20/11</li> <li>- spectacle de Noël (conteuse)</li> <li>- projet : sortie au château de Sully sur Loire</li> <li>- projet : sortie dans une ferme pédgogique</li> <li>- projet pour les MS : sortie Bateau sur la Loire ou le canal d'Orléans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- classe poney à la ferme du K Rouge à Vitry aux Loges.</li> <li>-Temps de rencontre avec les enfants de la classe de CE2/CM1</li> <li>- Projet sciences avec le CRESTE (fusée à eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- classe poney à la ferme du K Rouge à Vitry aux Loges.</li> <li>- Les élèves de CP iront lire des albums aux élèves de CE1/CE2</li> <li>- Projet sciences avec le CRESTE (fusée à eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet sciences avec le CRESTE (sur le thème de la lumière et de la couleu )</li> <li>- Projet correspondance avec une classe de CE1 de Pithiviers qui débouchera sur une rencontrer à la fin de l'année.</li> <li>- si le budget le permet : sortie dans les jardins de Chaumont sur Loire en commun avec la classe de CE2/CM1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CM1 : piscine du 20/09 au 18/11/2017</li> <li>- Temps de rencontre avec les enfants de CP autour de l'art, de la lecture et des jeux de sociétés</li> <li>- Projet sciences avec le CRESTE (sur le thème de l'électricité)</li> <li>- si le budget le permet : sortie à Chaumont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- piscine du 20/09 au 18/11</li> <li>- participation au défi littéraire Babelio en association avec la documentaliste du collège André Chêne</li> <li>- Jardinage</li> <li>- Classe de Neige à Combloux du 18 au 25 mars</li> <li>- organisation pour les élèves de cycle 2 d'épreuves sportives, au cours de l'année</li> <li>- organisation d'atelier vélo pour les maternelles</li> </ul>

Décloisonnement pendant 3 quarts d'heure le mercredi matin sur le thème de questionner le monde en cycle 2 et l'histoire/géographie en cycle 3.

Semaine autour de la venue d'une conteuse et d'une graveuse organisée par l'association ACCA financée par la commune.

L'ensemble de ces sorties et visites aura lieu à condition que le budget de la coopérative scolaire soit suffisant.

Mme Peter propose un jeu de l'oie sur le thème de l'eau. Mesdames Bertin et Dehornoy sont très intéressées.

### Conseil école-collège

Dans chaque secteur de collège, des réunions sont organisées afin de mettre en place les programmations du cycle 3 (CM1/CM2/6<sup>e</sup>). Une première réunion a eu lieu pour réaliser le bilan des PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) Passerelle, mi-septembre et une seconde a permis de répartir les apprentissages de sciences

## 10. Aide pédagogique complémentaire

L'aide personnalisée a débuté au mois d'octobre dans toutes les classes de l'école élémentaire le lundi et le mardi midi.

## 11. Rythmes scolaires pour l'année 2018/2019

La mairie annonce le probable retour à la semaine des 4 jours du fait de problèmes de budget et de recrutement (en particulier suite au non-renouvellement des contrats aidés).

## 12. Questions diverses

Journal d'école : réalisé par une élève à titre personnel. Un blog a été ouvert pour l'école mais les problèmes de connexion découragent les enseignantes...

## 13. Association USEP :

La réunion USEP de circonscription a eu lieu mais les dates n'ont pas encore été déterminées.

Cette année, il a été décidé de maintenir les CE2 dans le cycle III pour les activités sportives (contrairement à l'école où ils font dorénavant partie du cycle II).

La course de régularité a eu lieu le vendredi 20 octobre. L'école de Chanteau a fini 2<sup>ème</sup>.

Le calendrier prévisionnel des activités a été défini mais pas encore communiqué.

Bureau actuel : Président : M. Moan

Secrétaire : Mme Angot

Trésorière : Mme André

Une assemblée générale aura lieu en juin, à l'occasion d'une randonnée pédestre. Tous les parents seront invités à y participer.

Date : 03/11/2017

Signature : Nelly Goulard, Directrice



Prochains conseils d'école : mardi 6 février et mardi 12 juin.2018